

Les allergiques victimes de l'incurie des pouvoirs publics et des politiques

Des années 1950 jusque vers 1980, l'ambrosie a proliféré en silence dans tout Rhône Alpes. En 1980 on a pris conscience que le pollen d'ambrosie affectait un grand nombre de personnes de tous âges et les pouvoirs publics ont déclaré l'ambrosie « problème de santé publique ».

1980 est donc le point de départ de la lutte contre l'ambrosie en France.

Que s'est-il passé depuis 35 ans ?

Sur le terrain :

- Prolifération continue de l'ambrosie en Rhône Alpes mais aussi dans d'autres régions.
- Doublement du nombre de malades en 10 ans : 21% de la population vivant dans les plaines agricoles le long du Rhône est touchée, là où vit la majorité de la population de Rhône Alpes.

Les actions

- Seule action des pouvoirs publics jusqu'en 2010 : publication annuelle d'un communiqué de presse pour alerter la population. Pas de quoi inquiéter l'ambrosie !
- en 2000 les préfets de RA prennent des arrêtés ambrosie sous la pression d'associations telles que l'AFEDA et STOP AMBROISIE. Mais ils n'ont jamais été appliqués.
- En 2010, mise en place de Plans départementaux de lutte sur proposition de STOP AMBROISIE selon un plan en 3 axes :
 - o **Faire nommer des référents communaux.** Ce qui a été plutôt bien fait puisque env. 70% des communes ont nommé un référent. Mais l'administration n'a pas voulu voir que la plupart de ces référents étaient inopérants, soit par manque de formation, soit surtout par manque de volonté et de motivation.
 - o **Faire preuve d'une forte volonté politique.** Ce qui n'a jamais été le cas.
 - o **Faire appliquer la réglementation** (les arrêtés ambrosie). Ce qui n'a jamais été le cas non plus.
- En 2016, effondrement des Plans départementaux par manque de volonté des pouvoirs publics, ...lesquels pouvoirs publics renvoient courageusement la balle dans le camp des maires.

En France, **la santé publique est une compétence de l'Etat**, pas des collectivités territoriales. Les communes qui font « quelque chose », le font à titre volontaire en plus de leurs charges. Il en résulte fatalement un travail non coordonné, partiel, cad globalement inefficace. La prolifération continue de l'ambrosie l'atteste.

Si la lutte concrète contre l'ambrosie, cad la destruction systématique des plantes chaque année, doit impérativement se faire au niveau de chaque commune, **l'organisation territoriale, la mobilisation et l'assistance aux communes doivent, elles, émaner de l'Etat.**

Le contrôle de l'ambrosie en RA est encore possible. Les moyens de lutte sont bien connus. C'est seulement une question de volonté et de persévérance.

Sur ce dossier, l'administration fait preuve, depuis 35 ans, d'irresponsabilité, voire d'incompétence.

- pas d'objectifs de résultats
- décisions sans grand rapport avec l'effet souhaité (décisions dites « par défaut »).
- Construction d'in vraisemblables usines à gaz inefficaces (les Plans Régionaux Santé Environnement, par exemple) dont seule l'administration a le secret.
- Aveuglement sur la montée du danger pourtant clairement décrit par les études officielles.

On voit le résultat.

Du côté des parlementaires : pourquoi seuls 2 députés sur 577 se sont montrés actifs sur la lutte contre l'ambrosie ? Tous les autres députés sont-ils indifférents au sort des citoyens qu'ils représentent ? Il y a longtemps pourtant qu'ils auraient pu travailler à une réglementation ad hoc. Ils auraient aussi pu demander des comptes aux gouvernements successifs. Mais ils n'ont rien fait. Leur attitude est également irresponsable.

Sans un sursaut rapide et vigoureux on va directement à la catastrophe sanitaire. Le cas de la Hongrie en est l'exemple où 50% de la population étouffe chaque année à cause du pollen d'ambrosie.